



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**A LA SALLE DU CONSEIL**

**LE 28 OCTOBRE 1999**

**Adopté tel que rédigé à la séance du 9 décembre 1999.**

Présences : Monsieur Laurent Mc Cutcheon, président

Madame Liliane Besner  
Me Michel Brisson  
Me Monique Corbeil  
Me Louis Cormier  
Me Laurence Demers  
Me Odette Laverdière  
Madame Anne-Marie Lemieux  
Me Gaétan Lemoyne

Me Francine Fortin-Lacroix, secrétaire  
Me Michèle Juteau, conseillère juridique

Absence : Monsieur Joseph Gabay

<b>Secrétaire Conseil de la justice administrative</b>	<b>Date :</b>  Le 28 octobre 1999	<b>Page :</b>  1
--	---	------------------------

Monsieur Laurent McCutcheon, président, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil. Il souligne que le Conseil a déjà complété la première année de ses travaux et remercie les membres pour leur contribution. Il indique qu'au cours de la dernière année les séances du Conseil ont été nombreuses compte tenu des travaux d'implantation. À compter de l'an 2000, les séances devraient être moins rapprochées.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Au point 7 intitulé « Varia » est ajouté : Journées du 8 et 9 décembre 1999.

Me Louis Cormier revient sur la session de formation donnée aux membres du Conseil sur les activités du Tribunal administratif du Québec.

Après avoir souligné l'ampleur des travaux ayant conduit à la réforme de la justice administrative et la diversité des matières relevant de la compétence du Tribunal, il rappelle les principales caractéristiques de la Loi sur la justice administrative :

- Elle établit les règles applicables lors d'un litige entre le citoyen et l'administration.
- Elle distingue l'exercice d'une fonction administrative de celle juridictionnelle.
- Elle regroupe les organismes prévus dans la loi en instituant le Tribunal administratif du Québec.
- Elle institue le Conseil de la justice administrative.

À cet égard, il indique que le Conseil n'a pas pour seule fonction les matières déontologiques. Il exerce notamment celle de donner son avis au président du Tribunal administratif du Québec dans le cadre défini à l'article 177, <sup>10</sup> de la loi. Il fait partie de la réforme globale de la justice administrative.

<b>Secrétaire Conseil de la justice administrative</b>	<b>Date :</b>  Le 28 octobre 1999	<b>Page :</b>  2
--	---	------------------------

Monsieur Laurent McCutcheon remercie Me Louis Cormier de son intervention.

Sur la proposition de Me Monique Corbeil, appuyée de Me Odette Laverdière, l'ordre du jour est adopté tel que modifié.

## **2. Adoption du procès-verbal de la partie publique de la séance du 23 septembre 1999**

Sur la proposition de Me Michel Brisson, appuyée de Me Odette Laverdière, le procès-verbal de la séance du 23 septembre 1999 est adopté.

## **3. Information générale**

- Le lancement des activités du Conseil aura lieu le 9 novembre 1999 en présence de Madame Linda Goupil, ministre de la Justice.
- Le processus de dotation pour le poste de professionnel est en cours. Sa tâche principale sera de constituer la liste des ministères et organismes prévue à l'article 178 de la Loi sur la justice administrative.

Il est suggéré de retenir les services d'un juriste ayant une grande connaissance de l'appareil gouvernemental.

- Tournée des rencontres

Les membres issus des associations patronales et syndicales de la Commission des lésions professionnelles ont été rencontrés par le président du Conseil et Michèle Juteau. Celui-ci sera également conférencier à la Conférence des juges administratifs du Québec et à l'assemblée des commissaires de la Commission des lésions professionnelles. Me Michèle Juteau fera un exposé sur le Conseil lors d'une journée de formation dispensée par le Barreau du Québec, en février 2000.

<b>Secrétaire Conseil de la justice administrative</b>	<b>Date :</b>  Le 28 octobre 1999	<b>Page :</b>  3
--	---	------------------------

**4. Suivi de la partie publique de la séance du 23 septembre 1999**

L'opinion de Me François Aquin sur l'étendue du pouvoir conféré au Conseil en regard des recommandations du comité d'enquête est attendue sous peu.

Me Michèle Juteau préparera au bénéfice des membres du Conseil un document d'information résumant les dispositions législatives attribuant compétence pour statuer sur une plainte.

**5. Rapport du Comité sur le processus de traitement des plaintes (suite de l'examen du document déposé à la séance du 23 septembre 1999)**

Me Michèle Juteau résume le texte révisé du rapport (art. 1.1 à 3.7) tel qu'adopté à la séance du 23 septembre 1999.

Les articles 2.5 et 3.4 sont à nouveau modifiés.

Les membres du Conseil poursuivent l'étude des articles du rapport (art. 3.8 à 4.6).

Les articles 3.8 à 4.1, 4.5 et 4.6 sont adoptés tels que modifiés tandis que l'étude des articles 4.2, 4.3 et 4.4 est suspendue en attendant l'opinion de Me François Aquin (voir le point 4 du présent procès-verbal).

Le texte révisé (art. 1.1 à 4.6) est joint au présent procès-verbal.

**6. Dépôt et adoption du plan d'action du Conseil**

Les membres discutent des activités prévues à la page 7 dans le cadre de l'adoption du code de déontologie du Tribunal administratif du Québec.

Me Gaétan Lemoyne informe le Conseil que la consultation des membres du Tribunal administratif du Québec aura lieu le 26 novembre 1999. Il indique que le rapport du comité présidé par Me Odette Laverdière a été récemment transmis aux membres du Tribunal et que les commentaires sur le projet de code déjà déposé au Conseil sont assez volumineux. L'objectif du 9 décembre 1999 pour le dépôt et la présentation du rapport de consultation est, selon lui, toujours maintenu quoique le projet de code qu'entendent soumettre les membres du TAQ pourrait ne pas être complété.

En vue de la préparation de la séance du 9 décembre 1999, Me Michèle Juteau fera parvenir aux membres du Conseil une copie du projet de code de la Commission des lésions professionnelles ainsi qu'un document expliquant la démarche et une copie de celui de la Régie du logement. Elle transmettra le rapport de consultation des membres du Tribunal administratif du Québec sur le projet de code aux membres du Conseil, au président de la Commission des lésions professionnelles et à la présidente de la Régie du logement après le 3 décembre 1999.

En regard du point 1.2.12 et 1.2.13 de la page 8 du rapport, il est souligné que si à la suite de la publication du projet de code, les commentaires reçus sont importants, il y aura une nouvelle consultation des membres du Tribunal.

Le dernier paragraphe de la rubrique **Contexte et orientations**, à la page 2 est réécrit en terme d'objectifs à atteindre par le Conseil.

À la page 12, à la rubrique **Commentaires et résultats**, les mots « ou de formation » sont supprimés.

À la page 14, l'activité prévue à la rubrique 6.1 est supprimée de même que la troisième phrase de la présentation de l'objectif, les membres du Conseil désirant attendre que la Commission des lésions professionnelles ou la Régie du logement suscitent leur avis sur une proposition législative prévoyant leur représentation au sein du Conseil.

Sur la proposition de Me Michel Brisson, appuyée de Me Gaétan Lemoyne, le plan d'action du Conseil est adopté tel que modifié.

Le plan d'action du Conseil est joint au présent procès-verbal.

## **7. Journées du 8 et 9 décembre 1999**

Le Conseil tiendra ses prochaines séances les 8 et 9 décembre 1999. Il siégera à huis clos le 8 décembre 1999 en avant-midi, à compter de 10h00. L'après-midi sera consacré à l'étude de différents rapports d'enquête ayant statué sur des comportements à l'audience. Le 9 décembre 1999, le Conseil siégera en séance publique à compter de 9h00.

La séance est levée à 14h30.

**En raison de la résolution adoptée le 29 avril 1999, les membres du Conseil siègent à huis clos pour l'adoption du procès-verbal de la portion de la séance du 23 septembre 1999 tenue à huis clos et l'état des dossiers des plaintes.**

### **Résultat de la séance à huis clos :**

Sur la proposition de Me Monique Corbeil, appuyée de Me Odette Laverdière, le procès-verbal du 23 septembre 1999 est adopté.

Des 14 plaintes déjà examinées par le Conseil, 12 dossiers sont maintenant fermés.

Pour le dossier n° 1, l'enquête est toujours suspendue.

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date :  Le 28 octobre 1999	Page :  6
---	----------------------------------	-----------------

Pour le dossier n° 2, Me Michel Brisson remplacera Me Odette Laverdière, à titre de président du comité d'enquête tandis que Madame Anne-Marie Lemieux remplacera Madame Liliane Besner à titre de membre.

Pour le dossier n° 14, une lettre sera transmise à la plaignante lui expliquant que les éléments soulevés ne sont pas de la compétence du Conseil.

Les plaintes n°s 15 et 16, pour lesquelles un dossier a été ouvert, sont incomplètes. Elles seront examinées à la prochaine séance du Conseil, le 8 décembre 1999.

La séance est levée à 15h00.

La secrétaire du Conseil,

Francine Fortin-Lacroix, avocate